

Information  
aux habitants  
sur l'élaboration  
du SCoT

# Lettre du SCoT

Septembre 2017 / n°2

## Schéma de Cohérence Territoriale de l'arrondissement de Sarrebourg

### ÉDITO

L'élaboration en 2015 du diagnostic et de l'état initial de l'environnement a permis de mettre en évidence les enjeux à prendre en compte dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Les données d'analyse du territoire n'ont fait que conforter ce qui était déjà pressenti. Le PADD amène les élus à justifier leur choix quant aux orientations qu'ils souhaitent donner en matière d'aménagement du territoire de l'arrondissement de Sarrebourg. Dans le cadre du futur souhaité, toute la difficulté dans la réflexion est de trouver l'équilibre entre d'une part, le développement de nos communes et de nos entreprises, d'autre part, le maintien d'un territoire rural diversifié et attractif pour les habitants, tout en prenant en compte la préservation de nos espaces naturels et agricoles dans une organisation territoriale de solidarité entre les villes et les communes plus rurales.

Le PADD vise à définir les objectifs stratégiques qui proposeront un cadre d'orientations pour les documents locaux d'urbanisme de nos collectivités, en leur offrant la possibilité d'aménager dans un souci de cohérence à l'échelle de l'arrondissement de Sarrebourg.

#### Trois objectifs stratégiques ont été retenus:

- **Objectif 1** : Offrir un cadre de vie attractif pour les habitants, où l'enjeu principal

est de répondre aux besoins présents et futurs en termes de logements et de services (commerces, équipements, santé, déplacements, ...) dans un environnement de qualité et préservé, tout en protégeant la population des risques et des nuisances.

- **Objectif 2** : Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités, où l'enjeu principal est de garantir un équilibre entre la ville centre de Sarrebourg, les pôles urbains et les communes plus rurales et où chaque niveau de polarité a un rôle à jouer dans l'armature territoriale.

- **Objectif 3** : Créer un environnement favorable au dynamisme économique où l'enjeu principal est d'assurer le développement des entreprises existantes et celles qui souhaiteraient s'installer dans notre territoire, à travers une bonne gestion du foncier, dans un environnement économique de qualité, tout en maintenant une agriculture diversifiée et poursuivre le développement touristique.

Le PADD fixe ainsi les objectifs des politiques de nos collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dans le cadre d'une stratégie partagée.

Camille ZIEGER

Président du PETR du Pays de Sarrebourg et du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg



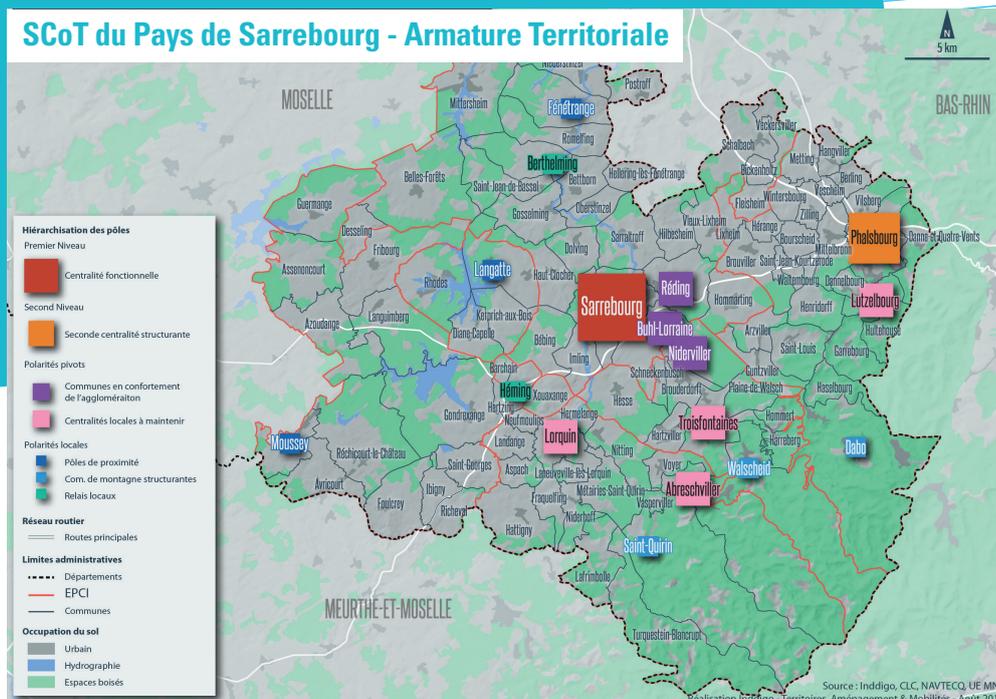
Ateliers partagés du SCoT - 28 novembre 2016

### Avancement de la démarche

Après la formalisation du diagnostic en 2015, l'année 2016 et le début de l'année 2017 ont été consacrés à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT. Il constitue un véritable projet du territoire du Pays de Sarrebourg pour les 20 prochaines années et aborde des sujets aussi variés que le logement, les transports et des déplacements, les commerces, les équipements, les activités économiques, la qualité paysagère, les espaces naturels, agricoles et forestiers, l'urbanisme...

La démarche se poursuit actuellement par l'élaboration, en lien direct avec le PADD, du troisième document du SCoT : le Document d'Orientations et d'Objectifs, document réglementaire qui fera l'objet d'une troisième « Lettre du SCoT ».

## SCoT du Pays de Sarrebourg - Armature Territoriale



Présentation du PADD à la conférence des maires - 12 décembre 2016



Réunion personnes publiques associées 1 mars 2017

## UN PROJET PARTAGÉ

Avec la volonté de faire du PADD un projet partagé, permettant de tendre vers le futur souhaité à horizon 2035, répondant aux besoins et enjeux du territoire, son élaboration a associé élus et acteurs tout au long des réflexions prospectives. Ils ont été réunis lors de commissions, forum et ateliers afin de construire et préciser collectivement ce projet.

## LES POINTS ESSENTIELS

**L'arrondissement de Sarrebourg gardera à l'horizon 2035 ses caractéristiques d'un territoire rural diversifié**, où se juxtaposent autour de l'aire urbaine de Sarrebourg les montagnes vosgiennes au Sud-Est, la vallée et la plaine de la Sarre en position centrale et le Pays des Étangs à l'Ouest et au Nord-Ouest. Ni les évolutions démographiques (+ 3 300 habitants d'ici 2035) ni le développement économique ne bouleverseront cet équilibre et les complémentarités entre ces différents secteurs qui confèrent ses spécificités au territoire.

Les pratiques agricoles et l'exploitation de la forêt préserveront les structures paysagères et l'ouverture des vallées autour des villages des Vosges mosellanes.

**L'aménagement du territoire s'appuiera sur les principales polarités** (cf. carte), afin de conforter les services et leur

**accessibilité, profiter de la présence des gares et faciliter l'organisation de la mobilité...** Cette armature favorisera

des polarités attractives et accessibles, sur la base d'une complémentarité d'équipements, de services et de fonctions à l'échelle locale, et sur la base d'une bonne répartition spatiale à l'échelle de l'arrondissement de Sarrebourg.

**La qualité du cadre de vie et de l'environnement**, contribuera à l'attractivité du territoire et à son positionnement, au bénéfice de ses habitants mais aussi des touristes.

**Les consommations foncières**, importantes depuis les années 2000 pour la création d'équipements, **le développement économique et l'habitat, seront limités** afin de freiner l'étalement urbain, préserver les paysages et les espaces naturels agricoles et forestiers.

## LA SUITE DE LA DÉMARCHÉ

**L'année 2017 est consacrée par la formalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), en lien avec le PADD.** Ce document précise les règles applicables pour la mise en œuvre du projet décrit dans le PADD.

L'« évaluation environnementale » du projet, qui est conduite en parallèle, permettra une meilleure prise en compte de l'environnement par le SCoT.

## Contacts

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Sarrebourg**  
**SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg**

Salle des Fêtes - Place du Marché  
57400 SARREBOURG

Tél. 03 87 03 46 35

Courriel : [pays.de.sarrebourg@wanadoo.fr](mailto:pays.de.sarrebourg@wanadoo.fr)

Plus d'infos

[www.pays-sarrebourg.com](http://www.pays-sarrebourg.com)